

Masseurs-kinésithérapeutes



La Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP) et le Syndicat national des Masseurs-kinésithérapeutes Rééducateurs (SNMKR) viennent de publier un guide pratique consacré à l'ouverture des plateaux techniques des soins de suite et de réadaptation (SSR) aux kinésithérapeutes libéraux.

Des libéraux installés en ville peuvent être intéressés par l'accès à certains équipements dont ils ne disposent pas dans leur cabinet, dans le cadre d'activités de rééducation (ex : balnéothérapie), d'évaluation clinique (ex : isocinétisme) ou de formation et d'éducation thérapeutique ou d'activité physique adaptée. En revanche, ces équipements existent dans les établissements privés SSR.

Pour envisager et organiser les modalités pratiques d'un accès des libéraux à ce type de plateau technique, un guide pratique pose quelques bases pour la construction de partenariats sécurisés entre les établissements et les professionnels libéraux. Ce document résulte d'une collaboration entre la FEHAP et le SNMKR engagée depuis 2015, et se base sur l'expérience d'adhérents de la fédération ayant déjà mis en œuvre ce type de partenariat.

Il décline également la liste de bonnes questions à se poser pour mettre en place ce type d'organisation, dans le respect des métiers et de la déontologie de chacun, ainsi que de la complémentarité des compétences au service du patient et de la qualité de son parcours de soins.

Pour télécharger le guide Plaquette FEHAP SNMKR : www.snmkr.fr

© 2016 Les Echos Publishing